

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida le 14 février I

n° 329/Just.

Objet

Affaire Baruani



Monsieur

Comme suite à votre télégramme
du 8 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que
Bikuze Thérèse refuse de se rendre à Rwinkwavu. Si vous
avez des affaires de famille à régler avec elle, je vous
conseille de vous adresser au tribunal indigène de votre
région qui peut, s'il l'estime nécessaire, me faire parvenir
un mandant d'amener.

Le Commissaire de Police,

CH.LEES.

Monsieur Baruani

de et à

R W I N K W A V U .